

■ **Aufirex S.A.**, à Givisiez, CH-217-0136176-9, effectuer toutes les activités d'une société fiduciaire, etc. (FOSC du 17.02.2004, p. 5). La signature collective à deux de Maendly Frédéric est radiée. Andrey Marlise et Bays Jean-Nicolas, inscrits, ont maintenant la signature collective à deux, sans restriction.
Journal no 2437 du 29.05.2006
(03401878 / CH-217.0.136.176-9)